

**TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES
AVIS DE DÉGRÈVEMENT**

SDIF DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS

SD : 86550895377342N

9242-048885-0085-0



**Objet : Dégrèvements de
Taxe foncière consécutifs
à des pertes de récoltes.**

CAMP DEL SALTRE
0115 RTE DE POMAREDE
46220 PRAYSSAC

Nature du sinistre : SECHERESSE

Date du sinistre : 01/08/25

N° de sinistre
25-PR010

TRÉSORERIE : SIP CAHORS
COMMUNE : 225 PRAYSSAC
PROPRIÉTAIRE : CAMP DEL SALTRE
N° COMMUNAL : 225 +00337
RÉFÉRENCE : 4697410694
N° FACTURE : 2546411790456

RÔLE : 221

ANNÉE : 2025

Le 10/12/2025,

Bonjour,

J'ai l'honneur de vous informer qu'un dégrèvement pour pertes de récoltes, concernant votre taxe foncière pour l'année 2025, vous a été accordé le 01/08/25 pour un montant de 1 089 €.

Vous trouverez ci-joint le relevé des parcelles concernées.

Nous vous rappelons que le dégrèvement accordé au bailleur d'un bien rural à la suite de calamités agricoles doit bénéficier au fermier (article L.411-24 du Code rural et de la pêche maritime).

Ce dégrèvement diminue d'autant le montant de l'impôt figurant sur votre avis de taxe foncière.

Si vous avez déjà payé cet impôt, le dégrèvement vous sera directement remboursé sans démarche de votre part.

NATURES DE CULTURE CONCERNEES: VIGNES MOTIF DU DEGREVEMENT: SECHERESSE 2025

Je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Pour délégation du Directeur, le responsable de centre :
MOVSESSIAN

000621

Conformément à la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que le droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au service des finances publiques dont vous dépendez ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

000794

000794